

## Procès-verbal de la séance du lundi 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Le Maire, Claude REILHES.

Présents : Claude REILHES, Sandrine NARDI, Ninoslava BOZOVIC, Maryse TEQUI, Stéphanie GRENARD

Pouvoir : Christophe BOYER a donné à Sandrine NARDI

Damien WEISSE a donné à Mme TEQUI

Absent : Sébastien LANGE

Didier MIRATON

Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

### Ordre du jour :

- Délibération pour autoriser la demande de subvention DETR pour la réfection du mur du cimetière et des poteaux de l'entrée
- Délibération sur le remboursement d'une partie des travaux réalisés dans l'appartement locatif
- Rédaction du journal communal
- Questions diverses

### ➤ DELIBERATION POUR LE DEMANDE DETR POUR LA REFECTION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur Le maire informe le conseil que le grand mur Est du cimetière est en mauvais état sur sa partie basse (toute la longueur) et que les 2 piliers à l'entrée du cimetière doivent être repris dans leur totalité.

Nous avons demandé des devis.

Nous avons reçu :

- L'entreprise EURL Alexandrov 4 500 €HT réfection du mur Est
- L'entreprise GRIMA 9 897 €HT réfection des piliers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui après avoir délibéré à l'unanimité :

- DE PRENDRE en compte les deux devis des entreprises citées ci-dessus
- DEMANDER la DETR pour le projet de la réfection du mur du cimetière et des piliers.

### ➤ DELIBERATION POUR LA DEMANDE DETR POUR LE PROJET MAISON ASSISTANTE MATERNELLE (MAM)

Monsieur Le maire informe le conseil que la commune a en projet de mettre à disposition un local communal pour la création d'une MAM.

À la suite de la visite de la PMI, ce local peut être aménagé et la commune décide de réaliser les travaux nécessaires.

Nous avons demandé des devis à diverses entreprises :

- EUROPLATRE
- URJA
- SCOP FLAGEAT
- SARL BEGUE
- BIGOT ELECTRICITE
- SAS LEGUEVAGUES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui après avoir délibéré à l'unanimité de :

- DECIDER la continuité du projet
- PRENDRE en compte les devis pour un montant estimé de 60 000€ HT
- DEMANDER la DETR pour le projet MAM

## ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

Signatures :

WEÏSSE Damien	Procuration à TEQUI Maryse	BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien	Absent	GRENARD Stéphanie	
MIRATON Didier	Absent	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane	Absent	BOYER Christophe	Procuration à NARDI Sandrine